

SEANCE DU 14 mars 2023

Convocation du **08/03/2023**

Date de publication : 16/03/2023

Conseillers en exercice : **043**

Présents : **039**

Quorum : **22**

L'An deux mille vingt-trois, et le mardi quatorze mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, salle Stéphane Hessel, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

N° **023-140323**

**OBJET : ENFANCE, EDUCATION,
JEUNESSE ET ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR**

Approbation de la Convention de partenariat avec l'A.F.P.A. dans le cadre du dispositif "La Promo 16-18".

PRESENTS :

Monsieur GAZAY Gérard Maire,
Monsieur ROUSSET Alain, Madame AMARANTINIS Sophie,
Monsieur RUSCONI Vincent, Madame MENET Danielle, Monsieur AGOSTINI Pascal, Madame TRIC Hélène, Monsieur AMY Philippe,
Monsieur LEVISSE André, Madame HARKANE Stéphanie,
Monsieur LEANDRE Yoann, Madame MORINIERE Valérie,
Monsieur MOURNAUD Léo, Madame LEVASSEUR Jeannine,
Monsieur LOUIS Jean-Bernard, Madame GABRIEL Julie Adjoints,
Madame DUPLAN Irène, Madame MOISE-HIRMAN Monique,
Monsieur GUEDJ Laurent, Madame BOURGUIGNON Cécile,
Madame AMOROS Brigitte, Monsieur CANTARINI Stéphane,
Madame ROUX Magali, Monsieur CHAMLA Franck-Clément,
Madame THIBAUD Faustine, Monsieur COETTO Jérémy,
Monsieur PANGOURASSOU Jérémy, Monsieur KOURICHI Zarick,
Madame BENASSAYA-NIVET Dominique, Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette, Monsieur SALONE Arthur, Madame GIOVANNANGELI Magali, Monsieur GRANDJEAN Denis,
Madame FARDOUX Clémentine, Monsieur LATZ Alexandre,
Madame MELIN Joëlle, Monsieur PERRIN-TOININ Yves, Monsieur HERMANT Matthieu, Madame BOUGEAREL Michèle Conseillers Municipaux,
formant la majorité des Membres en exercice.

EXCUSES:

Madame MORFIN Geneviève (donne pouvoir à Monsieur AMY Philippe), Monsieur MIROUX William (donne pouvoir à Madame MORINIERE Valérie), Madame BOISSON Valérie (donne pouvoir à

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20230314-140323_23-DE
Reçu le 16/03/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
16/03/2023



Délibération n° 023-140323 du Conseil Municipal du 14 mars 2023 (suite)

Madame FARDOUX Clémentine)

ABSENTS :

Monsieur JARQUE Patrice (absent excusé)

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) secrétaire

Monsieur Zarick KOURICHI rapporte :

Depuis plus de 65 ans, l'A.F.P.A., Agence nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes, est le premier organisme de formation professionnelle qualifiante des personnes les plus éloignées de l'emploi et contribue à leur insertion sociale et professionnelle.

Partenaire étroit avec les missions locales, l'A.F.P.A. s'inscrit également en complémentarité des dispositifs mis en œuvre par les conseils régionaux pour les jeunes et par l'éducation nationale pour lutter contre le décrochage scolaire.

Le programme, dénommé « La Promo 16-18 », permet d'accompagner des jeunes en décrochage scolaire pendant 3 mois. Il leur permet de vivre une expérience d'émancipation qui les éloigne temporairement d'un environnement territorial, social ou familial incapacitant en s'appuyant sur un consortium d'acteurs de l'accompagnement social, de l'éducation, de la formation, de la découverte de l'entreprise et du parrainage de salariés, du sport, de l'art, de la culture, de la médiation scientifique et de l'engagement citoyen.

Le décrochage scolaire étant également au cœur des préoccupations de la Ville d'Aubagne, la convention de partenariat avec l'A.F.P.A. permettra à la Commune de bénéficier de ressources pédagogiques, de formations, d'un accompagnement en création de projets et contribuera à l'acquisition de nouveaux dispositifs pour la mise en place d'outils innovants pour accompagner les jeunes.

Cette délibération propose d'approuver la convention de partenariat de la Ville avec l'A.F.P.A.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT l'intérêt pour la Ville d'Aubagne de conventionner avec l'A.F.P.A.,

VU l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : d'APPROUVER les termes de la convention de partenariat entre la Ville d'Aubagne et l'A.F.P.A. ;

ARTICLE 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire à la signer et tout document y afférent.

ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20230314-140323_23-DE
Reçu le 16/03/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
16/03/2023

